



Préavis municipal N° 5/2022 : Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale, sis à la rue de la porte 3. Rénovation des façades et de la toiture – modification des aménagements extérieurs

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Nathalie Jaton, municipale en charge du dossier pour les aspects techniques.

La commission a étudié préalablement le préavis municipal n° 05/2022 et entendu les explications détaillées des représentants de la Municipalité.

La commission relève les points suivants :

- Le budget ainsi que le plan d'investissement ne prévoyait pas une dépense si importante en raison principalement des aménagements extérieurs qui sont venus se greffer au projet.
- Une opposition sur les mouvements de terre des aménagements extérieurs n'est pour l'heure pas traitée contrairement à ce que stipule le présent préavis.
- Le poste toit et charpente prévoit une part d'isolation de l'ordre d'env. CHF 50'000.- HT. Cette isolation permettra une économie des coûts d'énergie d'env. 40% pour le chauffage du bâtiment.
- Le retour sur investissement de cette dépense est difficilement quantifiable car l'usage des locaux est noyé dans les frais de fonctionnement de la commune.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n° 05/2022 – Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale, sis à la rue de la porte 3. Rénovation des façades et de la toiture et modification des aménagements extérieurs tel qu'il a été présenté

Montanaire, le 27.09.2022

Christine Dubrit

Kevin Forestier

Jean-Luc Jaton

Emilien Piot

Marin Freymond (rapporteur)